

## Ephémérides

---

Volume 7, numéro 1-2 (37-38), janvier–avril 1965

1837-1838

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/30032ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

(1965). Ephémérides. *Liberté*, 7(1-2), 183–196.

# Ephémérides

## RECENSEMENT DE 1831

Comtés	Population	Superficie (mi. carrés)	Pop. par mi. carré	Pop. par territoire occupé	
				Territoire occupé	
Rimouski	10,061	8,840	1	inconnu	
Kamouraska	14,557	4,320	3	171	85
L'Islet	13,518	3,044	4	209	64½
Bellechasse	13,529	1,775	7	188	72
Dorchester	11,946	348	34	171	70
Beauce	11,900	1,987	5	221	54
Lotbinière	9,151	735	12	185	49
Lachenaye	9,461	299	32	111	85
Terrebonne	16,623	3,169	5	177	91½
Deux-Montagnes	20,905	1,086	19	267	98
Montréal avec la ville	43,773	197	222	126	347
Montréal sans la ville	16,000	197	82	126	127
Vaudreuil	13,111	330	39	145	90
Beauharnois	16,857	717	23	279	90
Verchères	12,319	198	62	141	87
Chambly	15,483	211	73	138	112
Saguenay	8,385	75,030	4/37	263	32
Montmorency	3,743	7,396	½	86	43
Orléans	4,349	69	63	69	63
Québec avec la ville	36,173	14,240	2½	108	335
Québec sans la ville	5,600	14,240	¼	108	335
Portneuf	12,350	8,640	1½	288	43
Champlain	6,991	783	8	145	47½
St-Maurice	16,999	9,810	1 2/3	204	82
Nicolet	12,504	487	25	179	70
Yamaska	9,496	283	33	118	80
Berthier	20,225	8,410	2½	260	78
L'Assomption	12,767	5,008	2½	137	91
Richelieu	16,149	373	43	196	82
Rouville	18,115	429	42	221	82
St-Hyacinthe	15,366	477	32	inconnu	
Lacadie	11,419	250	45	117	97½

POPULATION TOTALE DU BAS-CANADA: 494,404 habitants (en 1831)

POPULATION DE LA REGION DE MONTREAL: 261,070 habitants  
groupés sur une superficie de 21,392 milles carrés, soit: 12 habitants  
au mille carré.

POPULATION TOTALE DES JEUNES GENS ET CELIBATAIRES  
DE PLUS DE 14 ANS DANS LA REGION DE MONTREAL:  
30,000.

## LEXIQUE DE L'EPOQUE

**LEGION BRETONNE:** organisation para-militaire anti-patriote. Le terme "breton" désignait non pas l'ancienne province de France, mais se rapportait à la Grande Bretagne et à ses descendants.

**DORIC CLUB:** organisation para-militaire anti-patriote.

**LES FILS DE LA LIBERTE:** organisation fermée (ce serait un euphémisme de dire qu'elle était para-militaire, étant donnée l'absence de moyens!) qui groupait les Patriotes.

**LES 92 RESOLUTIONS:** Rédigées et votées par le parti Patriote (majoritaire au parlement du Bas-Canada), en février et mars 1834, les 92 résolutions constituaient un inventaire presque exhaustif des doléances, des revendications et des aspirations des Canadiens; de plus, ces résolutions dénonçaient, sans embage, l'oligarchie anglophone qui contrôlait le Conseil et toute la vie économique du Bas-Canada.

**RUSSEL:** nom du ministre de l'intérieur de la Grande Bretagne, auteur des fameuses "résolutions Russel". Ces résolutions constituaient une riposte hautaine aux "92 résolutions" des Patriotes du Bas-Canada. Après de vifs débats aux communes de Londres, les résolutions Russel furent adoptées. Elles expriment le colonialisme arrogant et exploiteur que Lord Durham a combattu avec fougue. L'adoption à Westminster des résolutions Russel a mis le feu aux poudres dans l'opinion publique du Bas-Canada.

**LES RESOLUTIONS DE SAINT-OURS:** Votées le 7 mai 1837. Riposte violente aux "résolutions Russel". Les résolutions de Saint-Ours fustigent le gouvernement qui viole sa propre constitution et exemptent, du coup, les Canadiens de continuer de lui obéir. Dans ces résolutions, les Patriotes nient au Parlement anglais le droit de s'immiscer dans les affaires internes de sa colonie et inaugurent la résistance à ciel ouvert aux édits de Londres. Appel à la contrebande pour éviter d'enrichir le trésor d'un gouvernement oppresseur; on demande, en plus, de procéder à des consultations électorales au Bas-Canada. Les résolutions de Saint-Ours, selon Gérard Filteau, équivalent à une "déclaration des droits canadiens en 1837".

**LORD SEATON:** titre octroyé à Colborne à son retour en Grande Bretagne en 1839, pour services rendus. Les Canadiens affectaient de mal prononcer le nom noble du "vieux brûlot", ce qui valut à Colborne d'être appelé *Lord Satan*.

**PATRIOTE:** Selon Lord Durham, les Patriotes ne sont "ni des héros, ni des criminels, mais de pauvres égarés". Selon Stewart, ce sont "des exaltés qui tenaient à se briser la tête contre un mur de pierre, parce qu'ils ne pouvaient l'escalader". Papineau disait aux Canadiens: "Soyons frères! Oui, soyons-le. Mais vous voulez tout savoir? Le pouvoir, les places et l'or: c'est cette injustice que nous ne pouvons souffrir". C'est à partir de 1834 que le Parti Patriote est constituée en groupe; au parlement du Bas-Canada, le Parti Patriote jouit d'une majorité écrasante. Son chef parlementaire: Papineau.

**LOYAUX:** Les Canadiens qui s'engageaient dans les forces armées anglaises pour "pacifier" leur pays, c'est-à-dire: pour participer à la répression. Leur inconscience peut, au mieux, éviter qu'on les qualifie de traîtres; et encore...

**CHOUAYENS:** Des traîtres. Canadiens, ils ont expérimenté toutes les modalités de la collaboration avec l'ennemi: délation, lutte armée, anglomanie justificatrice, espionnage, agitation, ainsi que toutes les armes psychologiques de la contre-révolution. Sur le plan linguistique, on a émis l'hypothèse que "Chouayen" étaient une canadianisation du mot "chouan", qualificatif des contre-révolutionnaires français qui, après la révolution de 1792, préconisaient le rétablissement de la monarchie. Chose certaine, "chouayen" comporte une connotation péjorative sur un plan strictement phonétique. Selon Filteau, "On s'était servi de ce qualificatif au temps de Montcalm comme un terme de dérision pour désigner certains soldats qui avaient flanché à la prise du fort Chouagen".

**JEAN-BAPTISTE:** Prénom collectif des Canadiens.

**JOSETTE:** Prénom collectif de la partenaire de Jean-Baptiste.

**MANGE-CANAYEN:** l'Anglais exploiteur, qu'on appelle aussi "bureau-crate".

## LES FILS DE LA LIBERTÉ

*Le cinq septembre 1837, l'association des Fils de la Liberté était solennellement proclamée dans une assemblée nombreuse tenue à l'hôtel Nelson, sur la place Jacques Cartier. Ce fut une grande démonstration; des discours véhéments furent prononcés par MM Robert Nelson, André Ouimet et Edouard Rodier; une musique militaire mit le comble à l'enthousiasme en faisant entendre après chaque proposition de patriotiques fanfares.*

## LA MORT DE GEORGE WEIR

"Rendu à un quart d'arpent de l'église, le sergent Maillet lui passa autour du corps la STRAPPE qui servait auparavant à lui lier les mains. Je ne crois pas que le prisonnier se soit aperçu qu'il était ainsi retenu par derrière. L'officier ayant sauté hors de la voiture, la strappe que tenait Maillet le fit tomber presque à genoux, la voiture continuait à marcher. Maillet avait alors avec lui une ancienne épée française, d'environ un demi pied de long. Il sauta hors de la voiture, et se mit à frapper, tant sur le wagon que sur l'officier. Je crois qu'il frappa avec le plat de l'épée; l'épée cassa. Je crois qu'il ne fit que couper le collet de l'habit de l'officier. Il donna trois ou quatre coups: Je ne puis dire s'il frappa avec le tranchant, ou avec le plat de l'épée. Je ne crois pas qu'il ait infligé de graves blessures au défunt. Maillet demanda main-forte. J'étais transporté et excité. Ma voiture marchait toujours; de sorte que je me trouvai à trente ou quarante pieds de l'officier, qui s'était avancé un peu, en voulant gagner les troupes. Les troupes étaient actuellement à dix ou quinze arpents en bas du village. L'officier, en sautant hors de la voiture, avait dit: Let me see the soldiers, et Maillet lui avait répondu que non, qu'il avait le temps de les voir. Après avoir arrêté mon cheval, je revins près de l'officier, et je trouvai le nommé Joseph Pratte qui faissait dessus avec un gros sabre de dragon. Il lui avait donné douze à quinze coups. L'officier était tout haché. Je repoussai Pratte et relevai l'officier. Je crus voir qu'il avait les trois doigts de la main droite coupés, et plusieurs blessures à la tête. En

Arrivant là où était l'officier, je vis Pratte frapper plusieurs coups sur lui; l'officier avait déjà reçu plusieurs autres blessures. J'étais environné de monde. Après que j'ai été descendu du wagon, j'ai vu porter des coups sur l'officier, par Maillet; et c'est en arrivant vers l'officier que j'ai vu Pratte qui le frappait. Jusque là la foule m'avait empêché de voir. Jalbert n'était pas encore arrivé alors. Quand je relevai l'officier, je lui dis en mauvais anglais: What you want do? I promise you my protection, but I Cannot help it; I beleive somedody will shoot you in a minute. (Que prétendez-vous faire? — Je vous ai promis ma protection; mais je ne suis plus le maître; je crois que quelqu'un va venir vous fusiller dans un instant,) J'ai repoussé Pratte en arrivant, pour l'empêcher de frapper de nouveau. Plusieurs criaient: "Rachevez-le! rachevez-le!" Il se mourait alors. Sur ces entrefaites, arrive le capitaine Jalbert; il était à cheval, un sabre à son côté, un pistolet dans sa selle. Il est probable qu'il a commandé, lui aussi de le finir. Jalbert était aussi à dix ou douze pieds de moi, à cheval. Je le connais depuis longtemps. Je n'ai pas entendu le capitaine Jalbert dire: "Rachevez-le! Rachevez-le!" mais d'autres le disaient. Jalbert était un nombre de ceux qui le disaient. Je ne puis pas dire si Jalbert a commandé. Je crois que Jalbert a dit: "Rachevez-le! Rachevez-le!" Je n'en suis pas certain." (Témoignage de François-Toussaint Mignault.)

#### PLAIDOYER POUR LE PATRIOTE JALBERT

*"Le prisonnier, messieurs, ne tient guère à la vie; sa carrière a été honorable, et celui qui a eu le courage de passer, sans fléchir, à travers les balles et les boulets, ne craint guère la mort. Il m'a chargé de vous déclarer, de sa part, qu'il est innocent; et moi, je vous répète avec confiance que je le crois innocent. S'il m'eut avoué qu'il était l'auteur du crime atroce dont on l'accuse, je ne le vous dirais pas, comme de raison; mais comme il a toujours protesté de son innocence, je vous en fait la déclaration intime. Il m'a souvent assuré, et je le crois, car c'est un homme d'honneur, que si, dans un moment d'erreur ou d'excitation, il eût trempé ses mains, dans le sang de l'infortuné lieutenant Weir, il nous l'aurait déjà avoué, et n'aurait jamais fait rejaillir sur d'autres l'accusation d'un crime qu'il aurait eu le courage d'expier."*

*"Messieurs les jurés, notre respectable client, le prisonnier à la barre, est accusé d'avoir, le 23 novembre 1837, commis un meurtre, en mettant à mort le lieutenant Georges Weir, du 32ième régiment de Sa Majesté. C'était, comme on vous l'a prouvé, le jour où les troupes en sont venues aux mains avec les habitants de Saint-Denis et de quelques autres paroisses, et qu'elles ont été repoussées dans cette lutte. La mort de M. Weir a eu lieu dans un moment où l'excitation, le désespoir et l'indignation étaient à leur comble dans Saint-Denis; les troupes entraient dans le bas du village, le tosin sonnait, l'on criait et l'on volait aux armes de tous côtés; Les pères, les mères, les frères, les soeurs, voyaient en imagination ce que la réalité devait leur montrer quelques jours après: le fer et le feu portés dans leurs paisibles habitations. Si l'on joint à cela que le bruit courrait dans le village que l'infortuné Weir a été fait prisonnier, qu'il était un espion porteur de dépêches pour faire marcher les troupes de Chambly sur Saint-Denis, qui aurait, par ce moyen, été investi en tous sens, et la crainte que dut causer la nouvelle que cet officier avait réussi à s'échapper, l'on aura encore qu'une faible idée de l'état dans lequel se trouvait la popu-*

lation, dont la terreur devait s'accroître au bruit de la mousqueterie. Les atrocités qui ont été comises sur le corps du lieutenant Weir (mais auxquelles, Dieu merci, le prisonnier est étranger) n'ont pu avoir lieu que dans un moment comme celui-là. Jamais, jamais des Canadiens dont la douceur, l'humanité et l'hospitalité sont passées en proverbe, ne s'en seraient souillés sous d'autres circonstances.

"Avant le malheureux moment où cet infortuné jeune homme tenta de s'échapper, après avoir donné sa parole d'honneur qu'il n'en ferait rien, les soins les plus continus lui avaient été prodigués; on l'avait traité comme un gentilhomme, et, s'il se fut conformé aux avis du brave Dr. Nelson, aussi bienfaisant que courageux, il n'aurait pas essayé de s'enfuir; sa vie, par conséquent aurait été conservée."

### PAPINEAU EST LIMOGÉ

*JUSTICE MERITÉE.* — "Papineau ne compte plus parmi les officiers supérieurs de la milice de cette ville. Son insolente réponse à la lettre qui lui avait été adressée par le secrétaire civil, de par ordre de Son Excellence, a reçu la réponse la plus énergique qui pouvait lui être faite: une destitution est venue frapper cette tête superbe pendant qu'elle siégeait en maître dans la Chambre d'Assemblée, et ce commencement de punition n'est, sans doute, que le prélude de cette qui doit atteindre l'homme assez insensé pour se croire au-dessus des lois. On a réprimé les écarts de l'officier de milice, il reste à punir les crimes du provocateur à la rébellion, à la contrebande, au renversement des lois, et à la tranquillité du pays."  
 "— *POPULAIRE*, 28 août 1837."

### PAPINEAU: UN FOU!

... "Papineau est considéré comme un fou, ou comme un homme chez lequel la raison n'est pas encore éteinte; S'il a l'esprit aliéné, il est dangereux à tout ce qui l'entoure, car il met tous ses concitoyens en mouvements; sa frénésie est épidémique, car il l'a communiqué à beaucoup de personnes et peut la propager parmi toute une population paisible; il appartient donc à la prévoyance du gouvernement de le séquestrer de la société et de le lacer dans quelque maison où il puisse recevoir les secours de la médecine; il est du moins l'humanité de l'exiler et de le retirer du contact social. S'il est un être doué de la faculté de penser et de réfléchir, ses démarches ne sont plus une plaisanterie indifférente et pour laquelle l'indulgence de l'autorité ne serait pas attribuée à faute. Ses actes sont trop marqués, ses discours sont trop clairs, ses actions sont trop précises pour douter un seul instant qu'il vise à autre chose qu'à renverser le gouvernement établi. L'éducation de Papineau, les talens qu'il a montrés dans les commencemens de sa carrière politique, la profession qu'il a exercée pendant longtemps, la haute magistrature dont il est revêtu, tout concourt à augmenter la gravité des opérations auxquelles il prend part; il lui serait impossible de dire qu'il n'a jamais compris ce qu'il faisait, qu'il n'en prévoyait point les fatales conséquences, qu'il n'en envisageait point les pénibles résultats. Qu'on le livre à la justice du pays, et il est hors de doute que les jurés, la main sur la conscience, puissent déclarer qu'il n'est point coupable. (*POPULAIRE*, 27 octobre, 1837.)

## 1838: L'ARMÉE SECRÈTE DES FRÈRES CHASSEURS

"L'échec du 28 février ne découragea pas les patriotes. Leur tentative avait failli faute de discrétion et de préparation. Ils décidèrent immédiatement de se réorganiser. Afin de garder cachés leurs préparatifs, ils résolurent de fonder une vaste société secrète destinée à unir étroitement tous ceux qui voulaient contribuer à la lutte pour l'indépendance canadienne. Ce fut l'association des Frères Chasseurs.

Cette société fit de nombreux adhérents aux Etats-Unis et au Canada où elle étendit partout ses ramifications, à Québec, aux Trois-Rivières, à St-Thomas, dans la Beauce. Mais c'est surtout dans le district de Montréal, dans la vallée du Richelieu et les comtés de la rive nord, de Berthier au Lac des Deux Montagnes, qu'elle a recueilli ses adeptes. Dans la seule ville de Montréal, Colborne prétendit qu'elle comptait plus de trois mille adhérents. Un calcul approximatif permet d'évaluer à plus de dix mille le nombre de ses membres dans la région. Le même Colborne évaluait à deux cents mille le nombre des affiliés tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Il y a sans doute exagération, mais il n'en reste pas moins que la société fit des progrès rapides et devint des plus importantes.

L'association comprenait plusieurs grades ou degrés. Le premier était celui de "chasseur" ou simple soldat. Neuf chasseurs formaient une escouade commandée par une "raquette" ou caporal. Chaque compagnie possédait deux "castors" ou capitaine. Le chef de division portait le nom d'"aigle" et le commandant en chef, celui de "grand aigle".

Les Frères Chasseurs avaient des signes secrets pour se reconnaître, comme les suivants, se croiser le majeur de la main gauche par-dessus celui de la main droite, se boucher la narine gauche avec le pouce de la main gauche et placer l'index sur le côté gauche du nez, mettre le petit doigt de la main gauche dans l'oreille gauche, se toucher le bas des manches avant de donner la main, se saluer en donnant le nom de la journée ou le quantième du mois, l'initié devait alors répondre en mentionnant le jour suivant.

Celui qui voulait être admis dans les Frères Chasseurs devait se soumettre à une cérémonie d'initiation et devait prêter serment de fidélité et de discrétion dans lequel le récipiendaire consentait, au cas où il trahirait ses promesses, à voir ses propriétés incendiées et à avoir lui-même le cou coupé jusqu'à l'os.

Les initiations se faisaient généralement la nuit, dans quelques propriétés écartées. Les récipiendaires y étaient amenés, les yeux bandés. On les faisait agenouiller et prêter le serment requis, après quoi on leur enlevait leur bandeau et on leur révélait les secrets. La cérémonie s'accompagnait d'une mise en scène. On étalait devant les nouveaux adeptes certains symboles, comme un fusil traversé d'un couteau en croix, pour marquer le genre de mort auquel ils s'exposaient et une chandelle allumée symbolisant l'incendie dont ils étaient menacés s'ils manquaient à leurs serments.

L'association avait son comité central canadien à Montréal, dans les bureaux de John McDonnell, sur la rue St-Vincent. Les principaux membres de ce comité étaient McDonnell, François Mercure, François Lemaître, rédacteur de la QUOTIDIENNE, Célestin Beausoleil, Ferréol Thérien, Guillaume Lévesque, David Rochon. Ils étaient assistés de plusieurs personnes en vue qui tout en ne faisant pas partie des Chasseurs, sympathisaient avec eux, entre autres, Georges de Boucherville, Richard Hubert, Ferréol Pelletier. Le comité sut si bien préserver le secret de son existence

et de ses délibérations que les autorités n'en entendirent pas parler et ne purent se saisir de ses officiers. Ce comité s'occupait surtout de recueillir des fonds destinés à armer les Patriotes. Mailhot, qui était grand aigle, maintenait les communications avec les chefs de l'extérieur.

Durant tout le printemps et tout l'été, le travail de propagande fut mené avec grande activité dans tout le district de Montréal. De nombreux organisateurs circulaient de paroisse en paroisse, fondant des loges, expliquant le plan d'action et promettant des armes et des munitions pour le grand jour. Parmi ces émissaires, Julien Gagnon était l'un des plus actifs. En dépit de la menace de mort qui planait sans cesse sur sa tête, il était rentré secrètement au Canada et travaillait avec ardeur dans les comtés de Laprairie, Lacadie, Chambly, et Beauharnois. Mailhot lui, travaillait, sur tout à l'est du Richelieu. De nombreux auxiliaires les assistaient. Parmi eux, il faut mentionner Félix Poutré, popularisé bien à tort par Fréchette. Après avoir été un actif organisateur et avoir assermenté à lui seul plusieurs centaines de Patriotes, il devint effrayé par la menace de l'échafaud, il se mit à simuler la folie, pour donner le change à ses compagnons, tandis que d'autre part, il se vendait à P.E. Leclerc qui en faisait son espion.

Le travail d'organisation des Frères Chasseurs fut grandement favorisé par la politique de Durham. Il devint surtout actif en octobre, après qu'il eût fait connaître dans sa proclamation du neuf octobre son intention d'imprimer au Canada un caractère anglais afin de "noyer les misérables jaloux d'une petite société et les odieuses animosités de races dans les sentiments élevés d'une nationalité plus noble et plus vaste". Bien que le détail, de son rapport fut encore secret, tous au Canada étaient au fait de ses vues et du double assaut qui se préparait contre la nationalité et la foi. C'en était assez pour justifier, sous certaines conditions, un soulèvement populaire. Le Clergé qui s'était élevé l'année précédente contre les prédicants de révolte se tint absolument silencieux cette fois. Aussi bien des gens qui s'étaient abstenus, en 1837, se mirent à prêter l'oreille."

in Filteau, *Histoire des Patriotes*, tome III pp. 149-153.

#### LES FRÈRES CHASSEURS: DES "CARBONARI"...

"...Ces misérables avaient formé des sociétés secrètes, calquées sur le Carbonarisme; dont les membres s'appelaient Chasseurs. Ils pénétrèrent dans chaque paroisse; au moyen des séductions anciennes ainsi que des craintes nouvelles ils parvinrent à faire prêter serment à une partie de la population. Les Chasseurs tenaient à un vaste plan de conspiration, organisé sur le territoire des Etats-Unis par les réfugiés du Haut et du Bas-Canada, qui devaient éclater dans les deux Provinces un même jour et renverser à jamais la domination britannique. La première découverte de cette association révolutionnaire fut faite dans le Haut-Canada; Sir Arthur, qui succéda à Sir Francis Bond Head dans l'administration de cette dernière Province, eut des correspondances à cet égard avec les autorités des Etats-Unis, qui donnèrent tous les renseignements qui furent en leur pouvoir et secondèrent effectivement l'action des officiers britanniques. Sir Arthur vint à Québec, quelques jours avant le départ de Lord Durham, pour lui communiquer ce qu'il savait du projet et lui représenter les périls où les deux pays allaient se trouver de nouveau engagés; loin que cette circonstance ébranla la résolution de retraite du Lord Durham, elle la consolida au contraire". (In Réfutation, par Sabrevois & Bleury, p. 100).



## ESPIONNAGE, DIPLOMATIE, FINANCEMENT

“Colborne avait reçu de nombreux rapports au cours de l'été sur les activités des conspirateurs et avait pris ses précautions. A la suite de certains incidents de frontière, le colonel Grey du 71<sup>ème</sup>, le propre beau-frère de Durham, avait été envoyé en mission à Washington afin d'obtenir la coopération du gouvernement américain pour bloquer la frontière. Grey avait été fort bien reçu par le Président Van Buren le secrétaire d'état, Frosyth et le secrétaire de la guerre, Poinsett. Ils l'assurèrent tous que c'était leur désir de maintenir des relations amicales avec le gouvernement anglais, que les Etats Unis n'avaient aucun désir de s'annexer le Canada, bien au contraire, ils considéraient cette annexion comme opposée aux intérêts de leur pays. A la suite de ces entrevues, des mesures énergiques furent prises de part et d'autre pour assurer le respect des frontières. Une proclamation du Président défendit aux citoyens américains d'aider les Patriotes de quelque façon que ce fut. Les patrouilles de la frontière furent renforcées, tandis que du côté canadien, les milices loyalistes surveillaient toutes les allées et venues. Ces mesures eurent pour résultat de refroidir beaucoup les sympathies américaines et, lorsque le grand jour fut venu, Nelson eut la déception de se trouver presque seul avec ses amis canadiens. Il n'avait cependant pas manqué d'activité. Ses partisans l'avaient assez bien pourvu d'argent, la ville de Montréal a elle seule lui avait fourni plus de \$20,000 dollars. Cet argent avait servi à acheter des munitions, deux cent cinquante fusils, un canon. On l'avait aussi employé à recruter un certain nombre d'officiers et d'aventuriers français, polonais ou américains.”

Filteau, H. des Patriotes, III, p. 164.

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE  
DE LA REPUBLICQUE DU BAS-CANADA

*“Mes amis, je n'ai qu'un mot à vous dire: merci pour votre accueil. J'espère que je saurai mériter votre confiance; la tâche que nous entreprenons est difficile, mais elle n'en sera que plus glorieuse. L'année dernière vous avez été écrasés parce que vous n'aviez pas d'armes mais cette année, nous triompherons parce que nous aurons ce qu'il faut, de l'argent, des hommes et des fusils. Courage, mes amis, et soyez convaincus qu'avant longtemps, nous aurons libéré notre pays de la tyrannie et conquis sa liberté”.*

## A ODELLTOWN = PLUS DE 2,000 PATRIOTES

“Nelson vint les passer en revue. L'armée ne payait pas de mine. Sur plus de deux mille hommes, deux à trois cents avaient des fusils, ces vieux fusils à pierre qui rataient souvent et dont quelques-uns dataient du régime français. Les autres en guise d'armes portaient des couteaux, des fourches, des faux, des bâtons aiguisés, munis parfois d'une pointe de fer. Nelson les encouragea en disant que les renforts allaient bientôt arriver du lac Champlain avec des armes et des munitions.

Pendant ce temps les troupes traversaient à Laprairie, le 71<sup>ème</sup> avait ouvert la marche de bonne heure le 7 au matin. La populace s'était assemblée aux abords du quai pour acclamer les soldats qui de leur côté poussaient des cris de joie. Les fanfares de divers régiments jouaient des airs de circonstance. Celle des Royaux ouvrait la marche en jouant "Up and Waur them a Willie" et "Neil Gow's farewell to wiskey". A la queue de la colonne, les cornemuses des Highlanders répliquaient avec "The Cambells are coming". Une véritable armée fut bientôt assemblée à Laprairie. Elle comprenait les 15<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup>, 71<sup>ème</sup>, 73<sup>ème</sup> de Hussards et des Dragons de la Reine, cinq cent volontaires. Quatre cent sauvages de Caughnawaga vinrent se joindre à cette armée qu'accompagnaient encore deux batteries complète d'artillerie. Il y avait en tout six ou sept mille hommes commandés par sir James Macdonell..." (Filteau, idem, III, p. 169).

### LE COMLOT DU 3 NOVEMBRE 1838

*"L'année précédente, on avait considéré les Etats-Unis comme un lieu de refuge en cas de revers. Maintenant plusieurs s'étaient mis à souhaiter une intervention énergique de la part du pays voisin. En comptant sur l'aide américaine, on se trompait grandement. Les américains étaient très sympathiques. Ils étaient entrés d'emblée dans les Frères Chasseurs beaucoup plus par suite d'un travers d'esprit bien connu chez ce peuple qui se passionne pour les sociétés secrètes, que dans l'intention de prendre réellement les armes. L'affaire se résumait à un sport pour eux et quand viendrait le temps d'agir et d'accomplir ses promesses, on se défilerait. Lesc hefs patriotes ne pouvaient prévoir que leurs amis ne rempliraient leurs promesses. Sur deux cent mille adeptes, on croyait pouvoir compter sur l'appui d'une grande proportion. Qu'un quart seulement tint parole et c'en était fini de la domination anglaise sur le Canada.*

*Nelson préparait son travail de concert avec les insurgés du Haut-Canada et les deux groupes devaient frapper en même temps. Tous les plans étaient préparés et les rôles assignés. Le soulèvement était fixé au 3 novembre, et devait éclater sur tous les points à la fois:*

(Filteau, Histoire des Patriotes, III, pp. 152-153.)

### LES FRERES CHASSEURS ET LE COMLOT DU 3 NOVEMBRE

*Les Chasseurs ont une grande analogie avec les Faucheurs, qui furent établis en Pologne au mois d'Avril 1821, par l'officier Szczaniecki et le général Uminski. Les Chasseurs furent institués, en premier lieu, à Albany, où est encore la principale LOGE de cette association; ils furent divisés en degrés, dans lesquels on ne parvenait que graduellement. Le GRAND AIGLE correspondait au général de division, l'AIGLE au colonel, le CASTOR au capitaine, la RAQUETTE au sergent, et les CHASSEURS étaient les simples soldats. Ces titres avaient été adoptés comme caractéristiques des anciennes habitudes du peuple Canadien, de ce mélange de sauvagerie et de civilisation dans les traites qui se font dans le commerce des pays d'en haut. Les RAQUETTES avaient chacun le commandement de neuf CHASSEURS, et les CASTORS avaient sous leur direction six RAQUETTES; en sorte que chaque compagnie devait se composer de cinquante deux hommes.*

Le trois novembre 1838 était le jour sanginairement néfaste, choisi, par les chefs réfugiés dans les Etats-Unis, pour envahir la Province, exterminer tous les loyaux, substituer le bonnet de la liberté à l'étendard Britannique, et proclamer la république Canadienne; c'est-à-dire, non pas une nationalité franco-canadienne, mais un accroissement à l'Union Américaine. Les GRANDS AIGLES et les AIGLES devaient faire transmettre les ordres aux CASTORS, qui devaient à leur tour mettre en mouvement les RAQUETTES, afin de faire entrer en campagne les CHASSEURS, et ces derniers n'auraient pas manqué d'entraîner avec eux tout le reste de la population! Robert Nelson, comme Président, Côté, Gagnon et quelques autres réfugiés avec deux Français, séduits à New-York, entrèrent dans la Province et réunirent environ quinze cents hommes autour d'eux. Le quart de cette troupe était tout au plus armé, et plus des sept-dixièmes y avaient été conduits de force, n'aspirant qu'au moment de pouvoir retourner dans leurs foyers. Cela est tellement vrai que lors de l'engagement d'ODELL-TOWN, la seule affaire sérieuse qui ait eu lieu dans cette campagne de la soi-disant armée patriote, Hindenlang, l'un des chefs, se plaignit "que les trois quarts de ses hommes étaient à genoux, priant Dieu, le fusil entre les jambes, et se laissant atteindre par le plomb adverse sans chercher à se défendre;" ce qui prouvait clairement que leur conscience combattait la position dans laquelle ils se trouvaient, et leur faisait considérer comme un crime de tirer sur les troupes de leur Souveraine. Dès le dimanche quatre Novembre, jour pris et donné pour le rassemblement des insurgés sur toute la Province, une bande de rebelles se rendit à Caughnawaga, (Sault St. Louis), afin de s'emparer des Indiens, pendant qu'ils seraient à l'office divin, et de se saisir de toutes les armes qu'ils pouvaient avoir dans leur village. Cette expédition manqua, par l'énergie des Indiens qui, surpris et sans armes, se jettèrent sur les agresseurs et les firent tous prisonniers. Le même jour, les autorités firent mettre les sous les armes, dans Montréal, et tous les conjurés, qui y tenaient quelques commandements, furent dans toutes les directions. De nombreuses arrestations eurent encore lieu pendant les jours qui suivirent, et mirent encore une foule de personnes à l'abri des accusations qui aurait pu les atteindre, ou de la tentation qu'elles auraient pu avoir de faire partie du mouvement.

Sabrevois de Bleury, *Réfutation*, pp. 108-109

#### LA FAUTE A PAPINEAU

"Dieu nous est témoin que jamais une pensée de haine personnelle n'a siégée dans notre âme contre qui que ce soit, et que nous serions les premiers à nous montrer cléments, oublieux et généreux contre ceux qui n'auraient eu des torts qu'envers nous seuls. D'ailleurs, jamais Mr. Papineau n'a été notre ennemi, jamais il ne nous a fait particulièrement tort, jamais nous n'avons eu à lui reprocher un mauvais procédé vis-à-vis de nous; mais, lorsqu'il s'agit du salut de la patrie, il est un devoir bien plus pénible à remplir que lorsqu'il s'agit des affaires privées; en politique, les hommes libres doivent vouloir l'abaissement des ambitieux, la perte des tyrans, l'anéantissement des despotes, l'exil des traîtres, la disparition des

fléaux qui ruinent, détruisent et confondent la paix publique, qui forment obstacles à la prospérité commune, qui fomentent la guerre civile, les divisions, la révolte et la destruction de l'ordre social. Mr. Papineau, selon nous, est le seul artisan de nos maux; son fatal ascendant est la seule cause de l'asservissement du corps représentatif; ses paroles, ses discours, ses actions tendent toutes à égayer la multitude, à plonger nos citoyens dans une collision sanguinaire, à perpétuer l'agitation, à éterniser l'état de troubles dans lequel tous les esprits sont plongés. C'est donc contre ce fléau que doivent être reportées toutes nos forces, c'est à démasquer l'hypocrite politique que nous devons nous employer, c'est à le convaincre des désordres qu'on lui impute que nous devons nous attacher. Nous ne sommes point effrayés des forces qu'il déploie, car nous savons qu'il en perd chaque jour et que l'excès de ses violences lui a retiré une foule de partisans; mais, véritables amis du peuple, nous devons exercer vis-à-vis de lui les prévisions d'un père, nous devons employer tous nos efforts pour que pas un de nos concitoyens ne devienne la dupe d'une trop aveugle confiance; et nous voyons avec regret que, si l'autorité ne coupe point le mal dans sa racine, cet homme aura l'art de se tenir toujours à l'écart, tout en compromettant quelques-uns de nos braves ouvriers qu'il entraînera à commettre des actions, dont ils seront les premières et les seules victimes."

POPULAIRE, 19 JUILLET, 1839

"BALAYONS LES CANADIENS..."

*"Le dimanche soir, écrivait-on dans le Herald, tout le pays en arrière de Laprairie présentait l'affreux spectacle d'une vaste nappe de flammes livides et l'on rapporte que pas une seule maison rebelle n'a été laissée debout... Il faut que la suprématie des lois soit maintenue inviolable, que l'intégrité de l'Empire soit respectée, et que la paix et la prospérité soit assurées aux Anglais, même aux dépens de la nation canadienne entière". "Dieu sait ce que vont devenir les canadiens qui n'ont pas péri, leurs femmes et leurs familles, pendant l'hiver qui approche, puisqu'ils n'ont devant les yeux que les horreurs de la faim et du froid. Pour avoir la tranquillité, il faut que nous fassions la solitude, balayons les Canadiens de la face de la terre".*

LES PRISONS: "NO VACANCY"

"Les arrestations n'en continuaient pas moins. Le 19 décembre 1838, 753 Patriotes étaient sous arrêts. Dans le mois de décembre, on en captura en tout 679. 129 autres les avaient rejoints à la fin de janvier. Dans les autres districts de la Province, où il n'y avait aucun trouble, on arrêtait aussi les canadiens les plus en vue; deux dans le district des Trois-Rivières, dix-huit dans celui de Québec, dix-neuf dans celui de St. François. En tout, près de douze cents Patriotes furent écroués." (In Filteau, idem, III, 193).

## LE TRIBUNAL DE LA REPRESSION

*“Entre temps, Colborne s’occupait à trouver un tribunal devant lequel déléguer les accusés. Il ne pouvait être question des tribunaux ordinaires: dans les circonstances, aucun n’aurait rendu un verdict impartial. De plus le pays était toujours sous l’empire de la loi martiale, un tribunal militaire était donc tout indiqué. Le 27 novembre, on en annonça la formation. Le major-général John Clitherow en obtint la présidence avec, comme assessseurs, les lieutenants-colonels Sir John Eustache, Benard, Crawford, Greenson, les majors Briggs, Townsend, Lloyd, les capitaines Cox, Cadagan, Hitchell, Smith, Marsh. Les procureurs de la Couronne étaient le bureaucrate Dewey Day, le chouayen Dominique Mondelet, et l’avocat militaire, le capitaine Muller. Le solliciteur-général Andrew Stuart avait refusé d’assumer la poursuite au nom de la Couronne.....*

*Le tribunal militaire était lié par la loi martiale. Dès que le crime de haute-trahison était prouvé, il devait prononcer la peine de mort.”*

In Filteau, idem, III, p. 198)....

## PAS D'AVOCATS DE LANGUE FRANCAISE

*“Le seul reproche que l’on puisse faire à toute la procédure c’est de n’avoir pas permis aux accusés de faire conduire leur cause par des avocats. On leur accorda bien la permission de retenir les services de procureurs, mais ceux-ci n’étaient admis au procès qu’à titre de spectateurs. Tout ce qu’ils pouvaient faire, c’était de se concerter avec leurs clients dans les intervalles des séances et de rédiger pour eux des plaidoyers écrits. Plusieurs avocats canadiens s’étaient offerts, entre autres Féréol Pelletier et R.A. Hubert, mais on les avait écartés au cri “Des rebelles ne peuvent pas défendre des rebelles”. Ce furent donc deux anglais, les avocats Drummond et Hart qui vinrent au secours des accusés.” (In Filteau III, p. 199).*

## HINDELANG AUX PRISONNIERS

*“Mes frères, par l’infortune, je suis presque étranger pour vous, nos relations ne datent que de quelques semaines; c’est au camp de Napierville et sur le champ de bataille d’Odelltown que je vous ai connu la plupart. Mais notre attachement n’en est pas moins profond, car nous sommes les enfants de la même mère, la France! O France chérie tu as reçu mon premier soupir, ton fils qui va mourir demain sur une terre étrangère, t’aime toujours! Oui, je ne puis penser à toi, ma noble patrie, sans verser une larme, mais une larme d’affection. Adieu! Terre des braves et des héros! Je ne t’ai pas déshonorée, J’ai été fidèle à la devise d’un français: “La mort plutôt que le déshonneur! “J’ai pris les armes en faveur de l’opprimé contre l’oppresser! “J’ai été vaincu, et je suis tombé entre les mains de cruels ennemis; Ils pourront m’enlever la vie, mais jamais ce qu’il y a dans mon âme. Je meurs comme toujours dévoué à la cause sacrée de la liberté, la conscience tranquille, convaincu d’avoir fait mon devoir en combattant pour la liberté canadienne.”*

**RECAPITULATION des sentences de la Cour Martiale,  
et du sort des accusés jugés par cette Cour.**

**Détail des Condamnations**

Accusés mis jugements		108
Condamnés à mort	99	
Acquittés	9	108
Exécutés .....	12	
Libérés sous caution de rester à l'étranger, à 600 mil- les des frontières du Canada, en commutation de la peine de mort .....	2	
Libérés sous caution de ne pas quitter la province, sans la permission du gouverneur en commutation de la peine de mort .....	27	
Acquittés .....	9	
Transporté à la Nouvelle Galles du Sud en commuta- tion de la peine de mort .....	58	108

**Professions des condamnés**

Aubergistes	3
Charrons	3
Commis	1
Cordonnier	1
Cultivateurs	65
Etudiants en droit	2
Forgerons	4
Huissiers	1
Instituteur	1
Marchands	4
Médecins	2
Menuisiers	2
Meunier	1
Militaire (Hindenlang)	1

Navigateur	1
Notaires	6
Peintre	1
Tonnelier	1
Condamnés mariés	72
Condamnés non mariés	26
Nombre total des enfants des condamnés	334
Nombre des enfants de ceux exécutés	25

### SLOGANS

"Honneur à Papineau".

"Papineau, principe de liberté".

"Notre religion, notre langue, nos moeurs".

"Honneur aux dames canadiennes patriotes".

"Honte à Russell"

"La mort plutôt que l'esclavage"

"A bas le Conseil".

"C'est l'homme qu'il nous faut" (paroles d'une chanson).

"J'aime le son du canon" (paroles d'une chanson).

"Notre avenir" (Devise contenue dans des armoiries qui représentaient un aigle, portant dans son bec une branche d'érable, volant sur un fond d'azur vers une seule étoile surmontant ces mots: "Notre avenir").

"Fuyez tyrans, le peuple se réveille".

"Liberté, pain du peuple, volonté de Dieu".

"A bas le Conseil, plus de mains plongées dans le coffre".

"Vive Papineau et le système électif".

"Indépendance".

"Fuis Gosford, persécuteur des Canadiens".

"Les Canadiens savent mourir, mais non se rendre".

"En avant" (devise des Fils de la Liberté).

"Avant tout, je suis Canadien" (paroles extraites d'un chant patriotique composé par Georges-Etienne Cartier).

"Il faut écraser la rébellion dans l'oeuf" (slogan des Anglais et des contre-patriotes).